

Questions/réponses du webinaire Réemploi : mettre en pratique l'économie circulaire

20 mai 2021

Organisé par le Réseau Breton Bâtiment Durable
En partenariat avec la Région Bretagne, Bati Récup et Cycle Up



**Réemploi : mettre en pratique
l'économie circulaire**

Webinaire
jeudi 20 mai 2021 | 9h-10h
gratuit, sur inscription

Organisé par

Avec les contributions de

RÉSEAU BRETON
Bâtiment Durable
CENTRE DE RESSOURCES TECHNIQUES

Région
BRETAGNE

BATI **RÉCUP'**
ACCOMPAGNER POUR RÉUTILISER & VALORISER

cycle up
DES RESSOURCES À L'INFINI

Les réponses ci-dessous font suite aux questions posées lors de l'inscription au webinaire ou au cours de la présentation. Pour toute question complémentaire sur le sujet, nous restons à votre écoute : contact@reseau-breton-batiment-durable.fr !

Q : La contrainte d'enfouissement va t'elle s'accompagner d'une augmentation de la tarification du traitement des déchets ?

R : oui, à double titre :

- 1- Contexte réglementaire : augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui est passée de 18 €/t en 2020 à 30 €/t en 2021, pour atteindre 65 €/t en 2025
- 2- loi du marché : raréfaction des capacités d'enfouissement = augmentation des prix unitaires pratiqués par les opérateurs (c'est déjà le cas)

Q : La plateforme est pour les particuliers ou les pros ?

R : La plateforme sera principalement dédiée aux professionnels. L'offre pour les particuliers est encore à l'étude

Q : Pouvez-vous préciser la différence entre votre projet de plateforme et une ressourcerie ?

R : Le terme « ressourcerie » est une marque déposée en France par le Réseau français des ressourceries, qui sont définies comme des structures spécialisées dans le réemploi et la réutilisation d'objets, et non de matériaux.

De plus, la plateforme a une logique plus industrielle avec une organisation de la filière spécifique au BTP ainsi que la possibilité de retravailler certains matériaux pour faciliter leur réemploi (ponçage, rabotage...)

Q : les projets de rénovation ne sont-ils pas l'un des thèmes de la hiérarchie des normes, à savoir la prévention ?

R : La directive Européenne hiérarchise les modes de traitement des déchets uniquement en priorisant le réemploi et la réutilisation, devant le recyclage, la valorisation matière et enfin l'enfouissement.

Q : est-il prévu dans ces projets d'ESS le stockage des terres d'excavation qui seraient générées lors de la phase d'aménagement de la ZAC pour envisager une réutilisation de ces terres de façon locale ?

R : La terre d'excavation de la ZAC de la Courrouze est bien à l'étude, en lien avec des partenaires spécialisés dans la terre de construction identifiés lors de l'AMI.

Q : Il y a également des besoins de stockage temporaire ou intersaison de matériaux biosourcés. Serait-il envisageable de croiser ces besoins ?

R : L'objet de l'AMI lancé en février 2020 est de connaître les besoins des acteurs locaux. Il pourrait donc être envisagé de répondre à ce besoin, notamment pour le stockage de la paille par exemple.

Q : le frein aujourd'hui pour celui qui déconstruit c'est que si nous devons envoyer des composants ou matériaux vers votre plateforme, il faut qu'on démonte proprement et qu'on conditionne ce qui coûte plus cher aujourd'hui.

R : L'objectif est que l'émergence de la REP avec ses organismes afférents offrent des services de collecte. Pour le moment il y a un surcoût à la dépose, mais avec la montée en compétences des acteurs et l'augmentation de la tarification de l'évacuation des déchets cela devrait à l'avenir trouver un équilibre.

Q : Bonjour, sur la dernière slide de votre présentation, vous proposez de devenir adhérent. Quel est l'intérêt de cette adhésion ? A qui est-ce ouvert ? Par exemple, les bailleurs sociaux peuvent adhérer ? Merci

R : Les adhésions s'adressent aux particuliers, aux entreprises de construction, aux revendeurs de matériaux, aux architectes, aux ingénieurs et aux maîtrises d'ouvrage publiques et privées. En adhérent, vous pouvez :

- Prendre part à la dynamique de la construction de la filière sur le territoire breton
- Nous soutenir dans le développement d'une plateforme logistique inter-chantiers sur le territoire de Rennes Métropole pour le réemploi des matériaux de construction

Q : Est-ce que vous allez aussi récupérer des équipements et les reconditionner ?

R : Pour le moment cela n'est pas envisagé. A son ouverture la plateforme sera dédiée aux matériaux uniquement et les équipements seront gérés par d'autres structures.

Q : Avant l'opportunité d'aménagement transitoire de 3 à 5 ans, la plateforme physique est-elle dès à présent utilisable à Langouët où vous êtes basées ?

R : Bâti Récup ne peut pas effectuer dans l'immédiat du stockage en ses bureaux sis Langouët, des solutions provisoires sont possibles avec les partenaires, n'hésitez pas à envoyer une demande au collectif Bâti récup : collectifbatirecup@gmail.com

Q : La recherche du site pour la plateforme a-t-il aussi été orienté vers des bâtiments existants avec peu de travaux d'aménagement pour créer une plateforme fonctionnelle, et donc limiter la production de déchets liés à la déconstruction qui serait nécessaire pour créer la plateforme

R : oui cette recherche a été effectuée avec des questions économiques pour le démarrage (acquisition, location ?)

Q : Les équipements seront gérés par d'autres structures. --> peut-on savoir lesquels ? Je serais intéressée pour connaître des structures qui font cela

R : cela dépend de quels équipements vous parlez, la belle Déchette et L'équipière seront sur place

Q : CVC, courant fort et faible

R : Cela sera plutôt traité par La Belle Déchette pour les luminaires par exemple, ou par des partenaires spécialisés pour ce qui est des Blocs Autonomes d'Eclairage de Secours et autres dispositifs de SI.

Q : Avant l'opportunité d'aménagement transitoire de 3 à 5 ans, la plateforme physique est-elle dès à présent utilisable à Langouët où vous êtes basées ?

R : Bâti Récup ne peut pas effectuer dans l'immédiat du stockage en ses bureaux sis à Langouët. Des solutions provisoires sont possibles avec les partenaires, n'hésitez pas à envoyer une demande au collectif Bâti récup : collectifbatirecup@gmail.com

Q : La recherche du site pour la plateforme a-t-il aussi été orienté vers des bâtiments existants avec peu de travaux d'aménagement pour créer une plateforme fonctionnelle, et donc limiter la production de déchets liés à la déconstruction qui serait nécessaire pour créer la plateforme

R : Oui cette recherche a été effectuée avec des questions économiques pour le démarrage (acquisition, location ?)

Q : l'application diag it peut-elle servir à alimenter d'autres plateforme de réemploi?

R : L'application Diag It permet en effet d'alimenter directement www.cycle-up.fr (via un simple bouton) mais elle sortira également un PDF et un fichier Excel qui permettront indirectement de créer des annonces sur d'autres plateformes.

Q : ce n'est pas concurrentiel avec Batirécup ?

R : L'offre de la plateforme Cycle Up et les outils digitaux sont complémentaires de l'offre de Bati Récup et peuvent intervenir en aval ou bien en parallèle de l'accompagnement Bati Recup.

Q : Comment ça se passe pour un chantier avec un bureau de contrôle qui réclamera des fiches techniques, avis techniques, ... ?

R : Les bureaux de contrôles sont en mesure de répondre sur ces sujets sous certaines conditions.

Q : Testez-vous les matériaux, la résistance et transmissivité du verre par exemple ? Votre assurance garantie-t-elle cela ?

R : Bâti Récup a entamé un travail pour trouver des solutions permettant d'obtenir des avis techniques

Q : Y-a-t-il des freins à l'utilisation de matériaux recyclés dans le cadre des marchés publics ?

Quelle est l'attitude des bureaux de contrôle face au réemploi?

R : Il y a plutôt un sujet autour de l'acculturation de ces nouvelles pratiques et des problématiques juridiques en termes de gestion de ces matériaux qu'il faut lever. L'attitude des contrôleurs techniques varie énormément en fonction de leur connaissance du sujet, certains étant très réceptifs, d'autres plus difficiles à convaincre mais s'acculturant à travers les nouveaux projets.

Q : Avez-vous des exemples d'intégration d'un minimum de matériaux recyclés dans des consultations marché de travaux en commande publique ?

R : sur la commande publique, vous pouvez aussi vous appuyer sur le guide réalisé par le réseau d'acheteurs publics reseo : "commande publique et économie circulaire dans le secteur du bâtiment"
https://reseo.fr/wp-content/uploads/2020/12/Fascicule_CP_EC_Batiment_PDL.pdf

Q : Vous travaillez avec le LNE est ce toujours le cas pour garantir une performance

Q : **Quels sont à ce jour les matériaux de construction les plus couramment rencontrés en réemploi ?**

R : C'est difficile aujourd'hui de donner des tendances de marché car cela évolue beaucoup mais on réemploie du parquet, des cloisons, des BAES, des détecteurs de fumées, des radiateurs, des dalles techniques. Il n'y a pas vraiment de ventes types aujourd'hui.

Q : **Dans le cadre d'un marché public (pour un bailleur social) QUI doit surfer sur les plateformes pour trouver des matériaux ou équipements ? l'entreprise ?**

R :

- d'abord s'entourer d'un AMO réemploi qui intervient en phase conception qui permet de préidentifier les gisements et s'assurer qu'ils existent pendant la phase travaux
- Puis laisser l'entreprise, choisir et commander elle-même les matériaux qui conviennent au projet, sachant que le travail de pré-identification de l'AMO réemploi pourra être mis à profit
 - soit c'est l'entreprise de travaux qui va directement chercher des matériaux de réemploi,
 - soit c'est une entreprise spécialement missionnée via un lot spécifique de fourniture (le lot 0)

Q : **si une entreprise nous vend une prestation à un certain prix, ils doivent savoir à l'avance combien leur coutera la fourniture or on n'est pas sur le même timing...**

R : Selon les matériaux et la complexité de dépose, le réemploi peut-être équivalent à un produit neuf. Et avec l'évolution de la tarification du traitement des déchets, l'équilibre va se renforcer

R : Des tarifs sont établis en fonction du matériau et pas en fonction du gisement. Cela permettra de définir des budgets en amont du projet de construction. La base, le réemploi coûte moins cher que le neuf !

Q : **A quel niveau se situe votre partenariat avec le CSTB ?**

R : Pas de partenariat, on travaille ensemble sur les sujets de fond et on collabore dans différents groupes de travail pour s'accorder sur les pratiques de réemploi.

Q : **CycleUp s'intègre-t-elle dans une démarche ESS auprès des acteurs locaux ?**

R : Oui tout à fait, l'idée est de développer les partenariats au niveau local avec les acteurs de la filières (cités ci-dessous par la CRESS) car une réelle complémentarité existe en termes d'offre.

Q : **En termes d'acteurs locaux, il existe en effet un réseau d'acteurs bretons professionnels de la valorisation des matériaux du bâti (réemploi, dépose sélective, diagnostic PMD, pf de vente physique) en plein développement... n'hésitez pas contacter la CRESS Bretagne, si vous souhaitez plus d'information.**

Q : **Pour les matériaux, oui, pour des menuiseries c'est plus compliqué avec le Contrôleur Technique ?**

R : Les menuiseries peuvent être détournées en mobilier

R : pour le moment on privilégie la réutilisation des menuiseries en cloisonnement intérieur vitré